SECILOG

N° SIREN : 378 744 684
2C Rue Maurice Halbwachs
51100 Reims

CONVOCATION A UNE ACTION DE FORMATION

Identifiant stagiaire : ST-213027

Nom : **PEREIRA**
Prénom : **Georges**
Date de naissance : 02/10/1982

Référence : **Convention n°129443**
Validée le : 3 novembre 2026 à 11:19
Session : **S-54822**
N° Commande : **2026-11-0090**

Donneur d'ordres
LIP TROYES
M Contact FORMATION/FACTURATION
36 avenue Pierre Brossolette
10000 TROYES

Nous avons le plaisir de vous convier à la session de formation suivante :

Travail en hauteur - Formation à la prévention des risques en matière de travaux en hauteur (Formation en présentiel)
Port du harnais
PR-TH-PDH-15 - Travail en hauteur - 7h

Dates et horaires de formation :

jeu. 12/11/2026
✔

Matin : de 08:30 à 12:00
Après-midi : de 13:00 à 16:30
(Merci de vous présenter 15 minutes avant l'horaire de début de formation)

Lieu de la formation :

Centre CERTIGO Troyes
5, rue de Prague
10300 Sainte Savine FR

Pour une durée de formation de **7h**.

Le programme détaillé de l'action de formation a été transmis au donneur d'ordre.
Vous pouvez le retrouver ici : Programme de formation Travail en hauteur.

Rappel des consignes applicables

La formation se déroule en langue française ; une maîtrise suffisante du français (à l'oral comme à l'écrit) est requise pour y participer.

Merci de vous présenter avant le démarrage de la session munis d'une pièce d'identité et de votre convocation. **Pour la formation et l'évaluation pratique, vous devez vous munir des équipements de protection individuelle suivants : chaussures ou bottes de sécurité, tenue de travail adaptée, harnais anti-chute, longe avec absorbeur, gants de manutention, casque avec jugulaire.**

Cette formation donne lieu à une déclaration au **passeport de prévention**. Merci de vous munir de votre **numéro de sécurité sociale (NIR)** — celui figurant sur votre carte Vitale — afin qu'il puisse être vérifié en début de session.

Les règles applicables aux stagiaires présents sur les sites, notamment sanitaires, sont affichées dans chaque centre CERTIGO et vous seront communiquées par vos formateurs en début de formation. Pour les formations effectuées en Intra chez les clients, les protocoles applicables sont communiqués par ces derniers